



Table ronde

Participation publique

Implantation potentielle d'un parc canin au parc des Cheminots

Ville de Saint-Basile-le-Grand

Compte rendu

Séance de consultation et de discussions



Version FINALE

Juillet 2023

Introduction

La Ville de Saint-Basile-le-Grand évalue la possibilité d'implanter un parc canin au parc des Cheminots et a planifié une démarche de consultation afin de recueillir les commentaires de la population, notamment celle résidant à proximité du parc pour obtenir des commentaires et ainsi bonifier le projet préliminaire.

Pour ce faire, une séance de consultation et de discussions a été organisée le 29 juin 2023, dont les prochaines pages font le compte rendu.

Activités de consultation

Deux activités de consultation ont été initiées pour aller chercher l'avis de la population concernant l'implantation potentielle du parc canin au parc des Cheminots : une séance de consultation et de discussions ainsi qu'un sondage en ligne, diffusé entre le 13 juin et le 9 juillet 2023. Ces activités permettront aux équipes municipales d'ajuster le projet en fonction des résultats et de recommander un projet modifié au conseil municipal.

Les étapes de consultation sont les suivantes :



La séance de consultation et de discussions du 29 juin a été précédée d'une visite de terrain d'une quinzaine de minutes, à laquelle un peu plus de 20 personnes ont pris part, afin de visualiser l'emplacement potentiel du parc canin au parc des Cheminots.

Par la suite, la séance a débuté à 19 h au centre civique Bernard-Gagnon à laquelle 25 personnes ont participé, de même que plusieurs membres du personnel et du conseil municipal. La Ville a d'abord exposé les aménagements et le mobilier prévus pour le parc canin et la réglementation suggérée pour son encadrement. Par la suite, une spécialiste des comportements canins a exposé des informations de base associées à la fréquentation de tels parcs par les chiens. Ces présentations (qui sont disponibles sur le site web de la Ville) ont été suivies d'une période de questions (voir annexe A).

En deuxième partie de séance, un atelier en sous-groupes était prévu afin de permettre aux personnes présentes de discuter sur trois thèmes proposés, et recueillir ainsi les commentaires et les suggestions pour bonifier le projet de parc canin (voir annexes B, C et D). Les trois thèmes initialement proposés concernaient l'aménagement du site, le milieu de vie et la réglementation.

Principaux constats

Tout d'abord, il est important de souligner qu'une majorité des personnes présentes n'étaient pas favorables au choix du parc des Cheminots comme emplacement pour le parc canin. Pour cette raison, un quatrième thème de discussion a été suggéré pour permettre des discussions constructives sur les raisons expliquant que le parc des Cheminots est moins adéquat pour un parc canin selon certains, et des exemples d'endroits qui seraient plus appropriés pour celui-ci.

Plusieurs personnes présentes ont souligné qu'il est effectivement nécessaire que la Ville se dote d'un parc canin, et ce, dans un délai raisonnable. Cependant, différentes raisons ont été soulevées pour expliquer pourquoi ils croient que le parc des Cheminots n'est pas l'emplacement idéal pour le parc canin :

- **La fréquentation du parc par les familles du quartier**, qui utilisent la butte en saison hivernale pour glisser, à laquelle ils n'auront plus accès avec l'aménagement du parc canin. La présence des modules de jeux à côté de l'emplacement prévu du parc canin soulève aussi des inquiétudes quant à la sécurité des jeunes enfants qui viennent y jouer et le va-et-vient des chiens à proximité.
- **L'augmentation de la circulation automobile**, de même que **des problématiques potentielles de stationnement pour les résidents** dans les rues jouxtant le parc canin, puisqu'il n'y a pas d'espace de stationnement prévu dans le projet.
- **Le bruit** occasionné par la présence de nombreux chiens, étant donné la proximité du parc canin avec les résidences voisines et le fait qu'aucun aménagement n'est prévu pour couper le son.

Parmi les autres endroits suggérés pour l'emplacement du parc canin par les personnes présentes :

- Le parc du Ruisseau, dont le terrain est plat, plus éloigné des résidences et doté d'espaces de stationnement pour les usagers;
- Le parc Basile-Daigneault (intersection des rues Basile-Daigneault et des Cerisiers);;
- Le site du ministère de la Défense nationale.

Si la Ville décide de faire le parc canin au parc des Cheminots, des personnes ont suggéré qu'il soit aménagé dans la section du parc qui jouxte le boulevard du Millénaire afin d'être plus éloigné des résidences et de laisser libre la butte pour la glissade en hiver.

Parmi les éléments soulevés pour bonifier le parc canin, de nombreuses personnes souhaitent un meilleur encadrement du parc canin, notamment un contrôle au niveau du nombre maximal de chiens présents dans le parc au même moment, ainsi qu'un meilleur entretien pour éviter l'accumulation de déchets et les odeurs.

En conclusion, l'usage du parc, qui est fréquenté par de nombreuses familles du quartier, et les impacts que pourrait occasionner le parc canin associé à un achalandage accru et la proximité des résidences voisines (circulation, stationnement, bruit, etc.) sont les principales raisons expliquant que plusieurs des personnes présentes le 29 juin souhaitent qu'un autre emplacement soit proposé pour le parc canin. Certaines personnes aimeraient d'ailleurs que la Ville puisse présenter l'analyse qui a été faite pour les sites potentiels pour la localisation du parc canin..

Annexe A - Questions adressées par les citoyen-nes pendant l'activité

Voici les questions qui ont été posées en rencontre avant le volet Ateliers:

- Est-ce que le stationnement pour les bénéficiaires du parc canin sera sur les rues avoisinantes ?
- À quoi sert l'écran végétal s'il n'est pas tourné vers les maisons, mais vers la rue ?
- Avez-vous évalué l'impact du parc à chien sur la valeur marchande des propriétés situées à proximité ?
- Quelle est la pertinence d'avoir autant d'espace et d'aménagements pour le parc canin ?
- Avez-vous fait un recensement du nombre de résidents de la rue Beauchemin qui sont propriétaires d'un ou de plusieurs chiens ?
- Est-ce que le parc des Cheminots est le seul endroit possible pour l'implantation du parc canin ?
- Qu'est-ce qui n'a pas été concluant avec les autres sites envisagés pour l'implantation du parc canin ?
- Est-ce que c'est le parc des Cheminots ou rien du tout ?
- Est-ce que les chiens devront porter une muselière dans le parc ?
- En cas d'incident dans le parc canin, à qui revient la responsabilité ?
- Y aura-t-il un responsable de la Ville pour assurer la surveillance du parc canin et le respect des heures d'ouverture ?
- Comment sera assuré le respect des règlements si aucune mesure, vigie, aucun gardien n'est présent ?
- Y aura-t-il un système de traçabilité des heures de fréquentation des propriétaires de chiens, permettant également de voir si le chien est bien vacciné ?
- Pourquoi avoir délimité le parc canin à cet emplacement précis dans le parc des Cheminots? Pourrait-il être envisagé un peu plus loin dans le parc, vers le boulevard du Millénaire, plus loin des résidences ?
- Pourquoi n'est-il pas possible de jouer avec une balle en présence d'autres chiens ?
- Avez-vous eu des discussions avec la Ville de Beloeil qui vit différents défis avec son parc canin ?
- Quel est le pourcentage de Grandbasiloises et Grandbasilois qui demandent un parc canin ?
- À quoi ressemble le nombre de citoyennes et citoyens en faveur d'un parc à chien dans votre sondage en ligne ?
- Est-ce qu'un préposé du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire aurait le pouvoir de donner une infraction ?
- Pourquoi avoir inclus la butte dans l'aménagement du parc canin, alors que c'est un endroit où les gens aiment pique-niquer et glisser l'hiver ?
- Pourquoi ne pas avoir pensé à aménager le parc canin derrière l'aréna, où la superficie du terrain est similaire à celle du parc des Cheminots, et qui constitue un emplacement potentiellement moins dérangerant pour les citoyens ?
- Est-ce que le terrain de la Défense nationale sur le rang des Vingt a aussi été considéré ?
- Combien coûtera l'aménagement du parc canin ?
- Combien coûtera l'entretien annuel du parc canin ?
- Pourquoi a-t-on besoin d'un parc canin alors qu'un fort pourcentage de citoyens sont propriétaires et ont probablement une cour arrière ?
- Quelles sont les prochaines étapes après la consultation de ce soir ?

Annexe B - Idées, commentaires, attentes et préoccupations exprimées lors des ateliers en sous-groupes

Voici une transcription des notes prises sur les nappes de papier par les participant-es. Ces idées sont parfois le fruit d'un travail d'équipe ou parfois des idées individuelles. Il est donc normal que certaines idées soient contradictoires.

Thème 1 - Aménagement du site

Préoccupations:

- Coût de l'aménagement vs nombre utilisateur
- Possibilité de faire une période d'essai avant aménagement permanent
- Budget de la Ville

Suggestions / idées:

- Mettre le parc plus dans le coin de la route 116 et du boulevard du Millénaire
- Envisager le terrain de l'aréna ou terrain vague sur le boulevard du Millénaire
- Contrôler l'accès avec une carte à puce.
- Permis de stationnement requis pour stationner à 500m du parc par exemple. De manière gratuite pour justement favoriser la mobilité active et ainsi permettre aux voisins de garder leurs stationnements
- Changer le mobilier de béton pour des zones d'entraînements de style chemin en bois
- Labyrinthe style parcours

Thème 2 - Milieu de vie

Préoccupations:

- Jappements excessifs
- Bruits - claquement de portes
- La végétation a peu d'impact pour couper le bruit
- Destruction du gazon
- Senteur-propreté
- Espace trop limitatif aux gens du quartier
- Dévaluation de la propriété
- Achalandage automobile
- Problème de stationnement
- Danger pour les enfants jouant dans les modules de jeux du parc des Cheminots
- Perte d'un milieu de vie pour les enfants
- Perte de l'espace vert « butte » pour les enfants

Suggestions: / idées:

- Trouver un endroit qui dérangera le moins de résidents possibles
- Être plus responsable avec les propriétaires de chiens (pour les élus municipaux)

Thème 3 - Réglementation

Heures d'ouverture

- Ouvrir plus tard la fin de semaine. Par exemple à 8h ou 9h
- Fermer plus tard la fin de semaine. Par exemple à 18h ou 19h
- Fermer plus tôt que 22h la semaine.
- Avoir des heures d'ouverture plus longues la fin de semaine

Accès

- Identifier un nombre limite de chiens dans le parc en même temps
- Barrière avec carte à puce avec un frais annuel ce qui permettra d'assurer un contrôle de l'accès, de responsabiliser les propriétaires de chiens (médailles et vaccins) tout en créant un revenu pour en assurer l'entretien
- Demander un pré-enregistrement
- Prévoir une application qui donnerait des données d'utilisation

Sécurité

- Prévoir des caméras de surveillance

Entretien

- Prévoir un entretien fréquent du parc. À noter qu'il y a déjà beaucoup d'excréments de chiens dans le parc et aucun ou peu d'entretien.

Thème 4 - Pour un parc canin - Contre le site du parc des Cheminots

Pour un parc canin à Saint-Basile-le-Grand

- Important que la Ville n'abandonne pas l'idée d'aménager un parc canin
- Je ne voudrais pas que le projet prenne encore 6 ans avant de se réaliser!
- S'engager à étudier d'autres sites, mais rapidement (pas des années)

Évaluer l'implantation au parc du Ruisseau / derrière l'aréna

- Serait un bon endroit
- Espace loin des résidents
- Terrain plat
- Moins de restrictions d'heures
- Facilite le stationnement
- Fait sur le long (pour entraîner les chiens)

Évaluer l'implantation au terrain de la défense nationale sur le rang des Vingt

- Terrain loin des résidents
- Terrain plat
- Pas de restrictions d'heures

Contre l'implantation au parc des Cheminots

- Trop petit
- Butte non intéressante pour les chiens et leurs maîtres
- Trop près des résidences
- Éviter de déranger les voisins au parc des Cheminots

- J'habite sur une rue collée au parc des Cheminots, j'ai 2 chiens, je suis pour un parc à chien mais je pense qu'il y a un bien meilleur emplacement - parc du ruisseau - aréna
- Conflit entre chiens et enfants, on aime notre butte, qualité de vie des enfants au détriment des chiens (glissade, pique-nique, etc)
- Colline convoitée par les enfants → considère qualité de vie des chiens au détriment de celle des enfants
- Dépense énergétique des chiens privilégiée au-delà de celle des enfants
- Manque de stationnement aux environs du site
- Achalandage dans les rues avoisinantes
- Augmentation de la circulation
- Danger pour les enfants
- Avec la présence d'une butte, cela devient difficile pour un propriétaire de chien de surveiller son/ses chiens

Contre l'implantation d'un parc canin à Saint-Basile-le-Grand

- Pollution auditive, on a déjà le train, pourquoi en ajouter!
- Enjeux de salubrité et d'odeurs
- Non-respect des consignes et de la réglementation
- Bruit - diminution considérable de la qualité de vie des résidents à proximité
- Aboiements des chiens dans les maisons qui voient les chiens dans un parc canin
- Sécurité manquante ou absente généralement aux alentours d'un parc canin
- Le budget prévu pour l'aménagement d'un parc canin devrait plutôt être utilisé pour la réfection des trottoirs

Mobilité active recommandée pour se rendre au parc canin

- D'accord avec le principe, mais pas possible si personne âgée ou malade
- Oui, mais pas si c'est pour implanter un parc canin qui causera des dérangements aux résidents à proximité

Autres préoccupations mentionnées

- Si la Ville considère l'aménagement d'un seul parc canin, alors il faut choisir un site plus central avec stationnement
- Si 855 licences pour chien ont été émises, il faut donc s'attendre à un fort achalandage du parc canin. Et il ne faut pas oublier que si la licence est obligatoire pour fréquenter le parc canin, cela fera augmenter les ventes de licences

Attentes exprimées envers la Ville

- Expliquer ce que pourrait être l'impact du parc canin sur la valeur marchande des propriétés voisines
- Expliquer davantage pourquoi les autres sites considérés n'ont finalement pas été retenus
- Acheminer un résumé de dossier aux personnes concernées
- Effectuer un suivi «serré» avec les résidents voisins potentiels de tout site qui pourrait être retenu
- Consultation publique - Qui a choisi la date de consultation entre le 24 juin et le 1^{er} juillet, surtout un jeudi avant la fin de semaine de congé de 3 jours?

Annexe C - Photos de l'activité



Annexe D - Exemples de nappes de commentaires

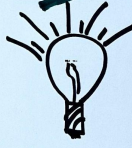
THÈME 3

- ACHALANDAGE AUTOMOBILE
- PROBLÈME DE STATIONNEMENT
- PROXIMITÉ DU PARC POUR ENFANT
- DESTRUCTION DU GAZON
- BRUIT DE JAPPEMENTS + CLÔTURE
- SENTEUR - PROPRIÉTAIRE FORTE
- TOUT AUTRES NUISANCES INCONUES
- DÉVALUATION DES PROPRIÉTÉS
- TROUVER UN ENDROIT QUI NE DÉRANGERA LE MOINS DE RÉSIDENT POSSIBLE
- ESPACE TROP LIMITATIF AUX GENS DU QUARTIER
- PERTE DE L'ESPACE VERT « BUTTE » POUR LES ENFANTS
- ÊTRE PLUS RESPONSABLE AVEC LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS (POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX)

- Je ne voudrais pas que le projet d'avoir un parc prenne encore 6 ans!
- Parc des Cheminots trop petit si on pense faire seulement qu'un parc.
+ problèmes stationnement.
- Terrain défense Nationale
 - terrain loin de résidents
 - Plat
 - pas de restrictions d'heures.
- Je ne veux pas déranger les voisins au Parc des Cheminots ~~déranger~~
- mobilité active VS déranger je préfère ~~pas déranger~~ sacrifier la mobilité active.
- Une butte est pas le fun pour un proprio de chien - difficile de surveiller son / ses chiens.
- Parc du Ruissseau serait un bon endroit
 - espace loin des résidences
 - terrain plat.
 - moins de restrictions d'heures.

- Achalandement, augmentation de circulation, danger supplémentaire pour les enfants.
- Colline convoitée par les enfants → considérer qualité de vie des chiens au détriment de celle des enfants
- Dépense énergétique des chiens privilégiée au-début de celle des enfants. → + odeurs
- Manque de salubrité → non-respect des consignes
- Bruits, qualité de vie des résidents anéantie
- Solution: analyser autre emplacement
- Accessibilité au quartier difficile avec les stationnements achalandés et l'augmentation de circulation
- Chiens dans les maisons voient les autres chiens ↑ aboiements → vue sur le parc et les chiens, ↑ aboiements
- Qui a choisi la date de consultation entre le 24 juin et 1^{er} juillet surtout un jeudi avant la fin de semaine de conseil de 3 jours

OUI ST-BASILE DEVRAIT AVOIR SON PARC CANIN MAIS À UN AUTRE ENDROIT* QU'AU PARC DES CHEMINOTS



- CARTE MAGNÉTIQUE
- RESPONSABILISER LES PROPRIÉTAIRES
 - MÉDAILLES
 - VACCINS

* ÉVALUER D'AUTRES TERRAINS COMME:
- PARC DU RUISSSEAU /

Annexe E - Intervenant-es présent-es à l'activité

Représentant-es de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

Personnes présentes	Fonction
M. Yves Lessard	Maire de Saint-Basile-le-Grand
Mme Laurie-Line Lallemand-Raymond	Conseillère municipale du district 1 et responsable des dossiers relatifs à la sécurité publique
M. Martin Leprohon	Conseiller municipal du district 2 et responsable des dossiers relatifs à l'aménagement, à l'urbanisme, aux immeubles et au génie
Mme Kim Méthot	Conseillère municipale du district 4 et responsable des dossiers relatifs au développement durable et aux finances
M. Guy Lacroix	Conseiller municipal du district 5 et responsable des dossiers relatifs à la famille, aux aînés et aux enfants
M. Marc-André Bergeron	Directeur, Service du génie
Mme Vanessa Tiemani	Gestionnaire de projets, Service du génie
Mme Martine Lapointe	Directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
M. Donald Zimmer	Chef de division sports et installations, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
Mme Stéphanie Plamondon	Directrice, Service des communications et des relations avec les citoyens
Mme Annabel Rousseau	Conseillère en communication, Service des communications et des relations avec les citoyens
Mme Karianne Falcon	Agente de communication, Service des communications et des relations avec les citoyens
Mme Kristelle Villeneuve-Beauchamp	Agente de communication et nouveaux médias, Service des communications et des relations avec les citoyens

Consultant-es externes

M. Hugo Mimee	Professionnel de la participation publique
Mme Nadine Caron	Éducatrice canine Consultante en comportement canin



Équipe de travail

Démarche de participation publique et animation :

Hugo Mimee (M.ATDR), professionnel de la participation publique (CP3) – Table ronde
Participation publique

Rédaction du compte rendu :

Isabel T. Dion (M.Sc. Science politique), analyste-rédactrice – Isabel T. Dion Rédaction

Hugo Mimee (M.ATDR), professionnel de la participation publique (CP3) – Table ronde
Participation publique